



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Mission cohésion sociale
Direction régionale de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale

Orléans, le 17 octobre 2013

Rencontre territoriale d'échanges et de concertation
Orléans - 24 septembre 2013
PLAN PLURIANNUEL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE
ET POUR L'INCLUSION SOCIALE (PPLPIS)

Introduction :

Monsieur Etienne BISCH, préfet de région, ouvre la séance en remerciant les participants et en souhaitant la bienvenue à Monsieur François CHEREQUE, inspecteur général des affaires sociales (IGAS), ayant en charge le suivi de la mise en œuvre du PPLPIS.

Il rappelle toute l'importance et les enjeux attachés à la démarche engagée auprès des plus démunis.

Monsieur Yannick BARILLET, directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS), présente le déroulé et l'organisation de la journée.

Présentation du PPLPIS par Monsieur François CHEREQUE :

Monsieur CHEREQUE présente la mission qui lui a été confiée par le gouvernement consistant à évaluer le Plan et à initier sa mise en œuvre. Pour ce faire, il propose des rencontres territorialisées. Le Plan s'appuie sur des principes forts tels que l'objectivité, la non-stigmatisation, la participation des personnes en situation de pauvreté, le « juste droit », le décroisement des politiques sociales. Le Plan adopté comporte 61 mesures portant sur les thématiques suivantes : accès aux droits et aux biens essentiels, emploi et travail, logement et hébergement, santé, familles et enfance, inclusion bancaire et surendettement, gouvernance des politiques de solidarité.

Le détail de son intervention apparaît dans le document ci-joint.

Diagnostic présenté par Monsieur Dominique PERRIN, directeur régional de l'INSEE :

Monsieur PERRIN présente un constat sur la pauvreté et l'inclusion sociale en région Centre. Après un rappel des concepts, il oriente son intervention vers une approche à la fois territoriale et sociale du phénomène de pauvreté. En conclusion, Monsieur PERRIN pointe la ségrégation territoriale et la question de la pauvreté des jeunes, plus concernés que les autres classes d'âge.

Le détail de son intervention apparaît dans le document ci-joint.

Trois Grands Témoins :

Madame Laure-Marie SOKENG MINIERE, Présidente de la Croix rouge française du Loiret, présente une action portée par la délégation du Loiret : le « carré rouge mobile ». Suite au constat de problématiques sociales importantes dans certaines zones rurales sur l'Est du Loiret, la Croix rouge a mis en place un dispositif itinérant « la Croix rouge sur roue ». Il vise à aller à la rencontre des personnes en situation de précarité. Les missions consistent à proposer un lieu d'accueil et d'écoute, rompre l'isolement et favoriser le lien social, offrir un soutien alimentaire, une aide vestimentaire, une aide administrative et sociale, développer un partenariat local et des actions collectives en lien avec les partenaires locaux.

Le détail de son intervention apparaît dans le document ci-joint.

Monsieur Johan PRIOU, directeur de l'URIOPSS (Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) Centre, présente la position de l'URIOPSS concernant le PPLPIS. L'URIOPSS approuve ce Plan qui témoigne d'une politique forte en matière de lutte contre la pauvreté. Il souligne toutefois quelques incertitudes liées à l'absence de loi de programmation ainsi qu'aux financements nécessaires à sa mise en œuvre. L'URIOPSS approuve notamment la vision transversale de la question sociale, elle souligne la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés en s'appuyant sur des diagnostics partagés. L'URIOPSS insiste sur le caractère fondamental de programmes concrets d'actions, la démarche ainsi engagée ne devant pas se réduire à des réunions d'information.

Le détail de son intervention apparaît dans le document ci-joint.

Monsieur Eric LE PAGE, président de la FNARS (Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale) Centre, salue l'arrivée du PPLPIS. Il présente par ailleurs la situation en région Centre au regard :

- De l'hébergement et du logement : bien que, globalement, la région ne présente pas de forte tension en terme de logement, l'accent doit être mis sur le logement très social et l'accompagnement vers le logement,
- De l'hébergement d'urgence : tout en reconnaissant les efforts entrepris en matière de places nouvelles, constat est fait d'un nombre croissant de personnes à la rue, et notamment de déboutés de la demande d'asile,
- De l'insertion par l'économique : la FNARS attend beaucoup de la réforme annoncée dans le PPLPIS.

Il insiste sur la nécessité d'associer les usagers à la démarche.

Le détail de son intervention apparaît dans le document ci-joint.

Echanges et débat avec la salle :

Monsieur François CHEREQUE réagit aux diverses interventions et questions des Grands Témoins.

Il manifeste tout son intérêt pour l'action de la Croix rouge. Il fait ainsi le lien avec l'aide alimentaire, part importante dans le PPLPIS, dans la mesure où elle peut être une « porte d'entrée » pour un accompagnement social plus large permettant un meilleur accès aux droits sociaux.

La diversité, le grand nombre et la spécialité des associations intervenant dans le champ social représentent une grande richesse. Cependant, dans ce contexte, comment construire un parcours cohérent et coordonné avec les personnes ?

Le vote d'une loi de programmation ne lui semble pas pertinent dans la mesure où il existe déjà tout un arsenal législatif et réglementaire (logement, famille, santé, banque, consommation...) et notamment la loi du 29 juillet 1998 contre l'exclusion. Cet empilement de dispositifs pose un problème de visibilité globale. Il note par ailleurs la multiplicité des intervenants et notamment des intervenants institutionnels (Conseil général, Etat, CCAS et CIAS, CAF...) posant parfois la question de l'égalité d'accès aux droits. Ainsi, un habitant d'une grande ville peut bénéficier de prestations proposées par le CCAS de sa ville alors qu'un habitant d'une petite commune se voit proposer des prestations moindres, voire inexistantes.

Afin de ne pas alourdir la démarche, Monsieur CHEREQUE souhaite limiter le nombre d'indicateurs permettant de mesurer la mise en œuvre du Plan.

Les professions du social doivent être accompagnées, par le biais notamment de la formation, afin de s'adapter aux évolutions de ces 20 dernières années.

Selon lui, pour répondre à une question d'un Grand témoin, les associations gestionnaires de dispositifs doivent être considérées comme des « opérateurs » dans la mesure où elles sont financées par des fonds publics.

L'expression des usagers s'impose et nécessite une organisation démocratique.

En matière d'hébergement, la question des demandeurs d'asile doit faire l'objet d'un traitement politique. En matière de logement, les efforts doivent se concentrer sur le logement « très social ».

Les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre du Plan se sont déjà concrétisés par la création de nombreuses places d'hébergement d'urgence en 2013.

Un *usager* s'interroge sur le nombre d'usagers invités à cette journée. Il interpelle Monsieur CHEREQUE sur la situation du 115 et le nombre de plus en plus important de familles avec enfants à la rue.

La *représentante de la Banque alimentaire du Loiret* se déclare satisfaite de l'arrivée de ce Plan et souligne l'importance accordée à tout ce qui touche à l'aide alimentaire. Elle rappelle ainsi l'action des épiceries sociales et solidaires, des jardins solidaires, les ateliers de cuisine...

Un *usager* déclare accueillir avec satisfaction la mise en place prochaine d'un conseil consultatif régional des personnes accueillies (CCRPA) en région Centre. Il sollicite l'avis de Monsieur CHEREQUE sur le guide interministériel du grand froid et l'interroge sur sa connaissance de « l'article 73 ». Il souhaite la présence d'usagers au sein des commissions d'attribution de logements sociaux.

Le *représentant de la Banque alimentaire d'Indre-et-Loire* propose d'inclure les personnes sans papiers dans le système social. Il insiste par ailleurs sur le caractère vital de l'aide alimentaire : « on ne peut pas vivre si on ne mange pas ».

Un *assistant de service social du Cher* réclame des mesures de simplification pour l'accès aux droits. En effet, la complexité des démarches pour les plus démunis est accentuée par une surexposition à l'illettrisme et par la dématérialisation des démarches administratives. Il déplore la disparition des services publics dans les territoires ruraux. Il insiste sur la nécessité de développer la prévention.

Une *conseillère en économie sociale et familiale*, employée d'un CCAS, estime que tout amène les « pauvres à être de plus en plus pauvres ». Elle cite pour exemple une étude locale menée sur le RSA faisant apparaître une hausse moyenne des ressources des ménages de 63€ alors que les charges ont augmenté de 120€. Elle constate des changements de plus en plus importants dans la situation des ménages accompagnés (séparations, familles monoparentales, isolement...). La réforme de la protection juridique des majeurs a exclu beaucoup de personnes du système de protection. Elle note une désertion des travailleurs sociaux dans les quartiers.

Monsieur CHEREQUE apporte des réponses aux diverses interrogations ainsi soulevées :

Il souligne les bienfaits des rencontres régionales permettant aux professionnels de terrain de s'organiser et de saisir toutes les occasions de s'exprimer.

Il confirme vouloir associer les usagers à la démarche menée.

La question du 115 est complexe, de plus en plus de personnes sont mises à l'abri compte-tenu de la création de nouvelles places, alors que, paradoxalement, de plus en plus de personnes se voient refuser un hébergement faute de places suffisantes.

L'aide alimentaire doit s'inscrire dans la chaîne globale de l'insertion.

Il informe que le guide DIHAL (Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement des personnes sans abri ou mal logées) sera intégré dans le rapport annuel du PPLPIS.

Le RSA doit être réformé et simplifié, son montant évolue sans cesse compte-tenu des parcours des personnes, donnant lieu à des déclarations trimestrielles fluctuantes et très souvent à des indus. Par ailleurs, la fusion du RSA activité et de la prime pour l'emploi est à l'étude.

Il souligne que, derrière l'accès aux droits il y a la question de la proximité. Dans certaines zones rurales, on ne voit pas une partie de la pauvreté, certaines personnes ne savent pas à qui s'adresser, alors que d'autres ne veulent pas montrer leur situation de pauvreté.

* * * * *

Ateliers thématiques départementaux

Tous les comptes-rendus d'ateliers ont été rédigés par les départements et apparaissent en annexes jointes.

Le Cher (18) :

- Mettre fin à la gestion au thermomètre de l'hébergement d'urgence et développer les passerelles vers le logement
- Accompagner les jeunes parents et jeunes majeurs en difficulté

L'Eure-et-Loir (28) :

- Difficultés d'accès au logement social pour les publics défavorisés : le parc de logements sociaux, les expulsions locatives, les passerelles vers le logement...

L'Indre (36) :

- Prévention des expulsions locatives : comment mieux mobiliser tous les acteurs ?

L'Indre-et-Loire (37) :

- Précarité étudiante : difficultés de logement, malnutrition, alimentation déséquilibrée, non recours aux soins, discrimination par l'argent, emploi parallèle aux études, prostitution...
- Aide alimentaire : étude-diagnostic dans le 37 lancée en 2011-2012 – retour des questionnaires en cours d'exploitation

Loir-et-Cher (41) :

- Pauvreté en milieu rural : évolution, approche territoriale, pauvreté des personnes âgées...

Loiret (45) :

- L'action contre l'errance sociale des jeunes.

* * * * *

Conclusion de la journée

Au vu des travaux menés par les ateliers départementaux, Monsieur CHEREQUE insiste sur la nécessité d'une coordination de tous les acteurs et d'une mise en réseau. Il souligne la difficulté de sortir de la stigmatisation. Il note l'évocation régulière, au cours de cette journée, de certaines thématiques telles que le logement, les familles monoparentales. Il reconnaît l'absence d'indicateurs sur la pauvreté des jeunes. Il pointe le besoin de partager les expériences et les bonnes pratiques.

Monsieur le préfet de région confirme les propos de Monsieur CHEREQUE, souligne l'intérêt de développer les échanges entre tous les acteurs du social et notamment l'Etat, le Conseil général, les CCAS/CIAS, les associations... Il invite chacun à « foncer » afin de pouvoir mesurer très rapidement les effets des actions engagées...